

Avis de CONVOCATION

34^e Assemblée générale
annuelle des actionnaires
du Fonds de solidarité FTQ



**EXERCEZ
VOTRE
DROIT
DE VOTE**
(DÉTAILS EN PAGE 5)

Centre des congrès de Québec
1000, boul. René-Lévesque Est
Le samedi 29 septembre 2018 à 14 h



 **FONDS**
de solidarité FTQ

Avis de CONVOCAATION

Avis est par les présentes donné que l'assemblée générale annuelle des actionnaires du Fonds de solidarité FTQ aura lieu à Québec, au Centre des congrès de Québec, 1000, boul. René-Lévesque Est, le samedi 29 septembre 2018, à 14 h.

DIFFUSION EN DIRECT SUR LE WEB

Les actionnaires qui ne peuvent assister à l'Assemblée en personne sont invités à assister à la diffusion en direct sur le site Web fondsftq.com/aga. L'événement sera également retransmis en direct sur la page Facebook du Fonds. Joignez-vous à nos 26 000 abonnés pour y participer!

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle;
4. Présentation du rapport annuel d'activités pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2018 :
 - 4.1 Rapport du président du conseil d'administration, M. Robert Parizeau;
 - 4.2 Allocution du premier vice-président, M. Daniel Boyer;
 - 4.3 Rapport du président et chef de la direction, M. Gaétan Morin;
5. Élection de membres au conseil d'administration ;
 - 5.1 Élections des quatre (4) candidats issus de l'appel de candidatures;
 - 5.2 Élections des sept (7) candidats indépendants recommandés par le comité de gouvernance et d'éthique au conseil d'administration;
6. Nomination des auditeurs indépendants et autorisation au conseil d'administration d'établir leur rémunération;
7. Considération de toute autre affaire qui pourrait être régulièrement soumise à l'assemblée.

Le présent document est un résumé de la circulaire de la direction qui est disponible sur le site Web fondsftq.com. Les actionnaires sont priés de s'y référer pour l'information complète. Le présent document contient des éléments d'information et est accompagné d'une attestation des actions détenues, d'un formulaire de procuration pouvant être utilisé par l'actionnaire dans le cadre de la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du Fonds de solidarité FTQ (l'« Assemblée »), ainsi que d'un sommaire de portefeuille.

Montréal, le 14 juillet 2018

Par ordre du conseil d'administration,

(signé) « Robert Parizeau »

Robert Parizeau

Président du conseil d'administration

APRÈS 35 ANS, VOIR TOUJOURS PLUS LOIN

Chers actionnaires,

C'est sur le thème des célébrations du 35^e anniversaire du Fonds de solidarité FTQ que nous vous invitons à participer à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires, qui aura lieu le 29 septembre prochain à 14 h, au Centre des congrès de Québec. En plus de vous faire part de nos résultats et principales activités de l'année, ce sera pour nous une occasion de recueillir vos commentaires et de répondre à vos questions. Les actionnaires qui ne pourront se joindre à nous en personne pourront suivre la Webdiffusion en direct au fondsftq.com/aga ou sur notre page Facebook.

Depuis sa création en 1983, le Fonds a permis à des centaines de milliers de Québécois d'épargner en vue de la retraite tout en participant à créer chez nous une économie dynamique et durable et des emplois de qualité.

(signé) « Robert Parizeau »

Robert Parizeau

Président du conseil d'administration

Votre vote est important !

À titre d'actionnaire du Fonds, vous avez l'occasion de vous exprimer en votant sur les différents points qui sont à l'ordre du jour de l'assemblée générale. Nous souhaitons que vous soyez le plus nombreux possible à voter et à participer à notre démocratie actionnariale. Ainsi, pour chaque actionnaire qui votera, le Fonds remettra 2 \$ à la *Fondation pour l'alphabétisation*, un organisme qui vise à enrayer l'analphabétisme afin que chacun puisse contribuer pleinement à la société.

Voter, c'est facile.

Vous pouvez voter en personne lors de l'assemblée, par la poste, par téléphone ou en ligne. Des instructions détaillées vous sont fournies dans le formulaire ci-joint. Il vous est également possible de mandater une autre personne pour voter en votre nom. Pour ce faire, complétez le formulaire de procuration ci-joint et suivez les instructions indiquées.

En souhaitant vous voir participer en grand nombre à votre assemblée générale annuelle !

(signé) « Gaétan Morin »

Gaétan Morin

Président et chef de la direction

INFORMATION

Convocation

Tous les détenteurs d'actions entières de catégorie « A », série 1 et série 2, inscrits aux registres à la clôture des affaires le 24 août 2018 à 17 h ont le droit de recevoir l'avis de convocation à l'Assemblée.

Droit de vote

Tous les détenteurs d'actions entières de catégorie « A », série 1 et série 2, inscrits aux registres du Fonds de solidarité FTQ en date du 24 août 2018 à 17 h, sont habilités à exercer leur droit de vote, personnellement ou par fondé de pouvoir. En cas de vote par scrutin, ils ont droit à un (1) vote pour chaque action entièrement payée donnant droit de vote et immatriculée au nom de l'actionnaire dans les registres du Fonds de solidarité FTQ. En cas de vote à main levée, les actionnaires ou fondés de pouvoir ont un (1) droit de vote.

Procuration

Les actionnaires qui ne peuvent assister à l'Assemblée, qui se tiendra à Québec le **samedi 29 septembre 2018 à 14 h**, à l'endroit et aux fins énoncés dans la section « *Avis de convocation* » qui précède, peuvent voter par procuration avant l'Assemblée, c'est-à-dire en ligne, par téléphone, par la poste, par courriel ou par télécopieur. Les détails de la procédure de vote par procuration avant l'Assemblée se trouvent dans le formulaire de procuration annexé à l'avis de convocation. Si un actionnaire vote par procuration, Société de Fiducie AST (« AST ») devra recevoir le formulaire de procuration signé ou l'actionnaire devra avoir voté en ligne ou par téléphone avant 16 h 45 le mercredi 26 septembre 2018.

Les actionnaires peuvent aussi remettre leur formulaire de procuration au fondé de pouvoir de leur choix pour qu'il exerce leur droit de vote lors de l'Assemblée. Cette personne n'est pas tenue d'être un actionnaire, mais elle doit être présente à l'Assemblée. Dans ce cas, le formulaire devra être remis au plus tard le vendredi 28 septembre 2018 à 12 h à un représentant d'AST.

Toutes les procurations reçues, sans fondé de pouvoir expressément nommé et sans instruction de vote, seront attribuées, par défaut, à parts égales, à M. Robert Parizeau, président du conseil d'administration, et à M. Daniel Boyer, premier vice-président du conseil d'administration, à titre de représentants du Fonds de solidarité FTQ et fondés de pouvoir de l'actionnaire.

Les actionnaires peuvent exercer leur droit de vote en ligne au astvotezmaprocuration.com avant 16 h 45 le 26 septembre 2018.

Diffusion Web en direct

Les actionnaires qui ne peuvent assister en personne à l'Assemblée pourront en suivre le déroulement en direct en se rendant sur le site Web fondsftq.com/aga.

Élection des membres du conseil d'administration

Les actionnaires du Fonds de solidarité FTQ sont invités à élire onze (11) des dix-neuf (19) administrateurs qui composeront le conseil d'administration. Quatre (4) administrateurs seront élus parmi les candidats retenus à la suite d'un appel public de candidatures, et sept (7) se qualifiant comme personnes indépendantes auront été recommandées par le comité de gouvernance et d'éthique.

Le Fonds de solidarité FTQ a lancé un avis d'appel de candidatures en prévision de l'Assemblée pour les quatre (4) postes d'administrateurs à élire lors de l'Assemblée parmi les candidats retenus à la suite de l'appel. Un encart annonçant l'appel de candidatures était joint au carnet de l'actionnaire qui fut envoyé au mois de janvier 2018 à tous les actionnaires du Fonds de solidarité FTQ. De plus, l'appel de candidatures fut diffusé dans les principaux quotidiens du Québec, sur le site Web du Fonds de solidarité FTQ et sur les médias sociaux. Toute l'information relative aux critères d'éligibilité au poste d'administrateur et à la procédure de mise en candidature, qui prenait fin le 30 mars 2018, était disponible sur le site Web du Fonds de solidarité FTQ sous la rubrique « *Élection des administrateurs* ».

Quant à l'élection des sept (7) administrateurs indépendants recommandés par le comité de gouvernance et d'éthique du Fonds de solidarité FTQ au conseil d'administration, le présent avis de convocation ainsi que la circulaire de la direction présentent les administrateurs recommandés par le conseil d'administration pour élection par les actionnaires.

La direction du Fonds de solidarité FTQ ne sollicite pas de procuration pour l'élection des candidats retenus à la suite d'un appel public de candidatures. Le Fonds de solidarité FTQ n'émet pas de recommandation de vote pour l'élection des quatre (4) postes d'administrateurs réservés aux candidats issus de l'appel public de candidatures. Le Fonds de solidarité FTQ n'est pas soumis à l'encadrement réglementaire applicable aux émetteurs assujettis relativement à la sollicitation de procuration et reconnaît donc que certains candidats ou organismes auxquels ils sont liés peuvent solliciter des procurations au sein de leurs milieux dans la mesure où le Fonds de solidarité FTQ en est avisé. Les quatre (4) candidats ayant obtenu le plus grand nombre de votes suite au scrutin, incluant les votes exprimés par procuration, seront élus à titre d'administrateurs.

La direction du Fonds de solidarité FTQ sollicite toutefois des procurations pour les candidats se qualifiant comme personnes indépendantes recommandées par le comité de gouvernance et d'éthique au conseil d'administration. Les personnes proposées comme fondés de pouvoir sur le formulaire de procuration, MM. Robert Parizeau et Daniel Boyer, ont l'intention de voter pour l'élection de ces candidats, à moins que la procuration ne contienne une instruction expresse de s'abstenir de voter sur cette question pour un, plusieurs ou l'ensemble des candidats. Tous les candidats ont formellement établi leur qualification et éligibilité et exprimé leur désir de faire partie du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ. Les candidats

ayant obtenu une majorité de votes favorables seront élus à titre d'administrateurs.

Nomination et rémunération des auditeurs indépendants

À l'Assemblée, les actionnaires devront nommer les auditeurs indépendants qui demeureront en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et autoriser le conseil d'administration à établir leur rémunération. Actuellement, les auditeurs indépendants sont la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., et la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Limite d'émission d'actions

Dans le but, notamment, de maintenir l'équilibre de son modèle d'affaires, le Fonds de solidarité FTQ pourrait limiter l'émission des actions pour l'année financière en cours. Il impose, par ailleurs, une limite annuelle aux souscriptions d'actions au montant de 12 500 \$ par actionnaire, par année civile (consultez la rubrique 6 du Prospectus « *Quels sont les modes de souscription d'Actions qu'offre le Fonds de solidarité FTQ ?* » pour connaître les modalités d'application d'une limitation d'émission). Advenant une telle limitation d'émission, le Fonds de solidarité FTQ annoncera, par voie de communiqué de presse, les modalités de limitation d'émission des actions.

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Après avoir présidé le conseil d'administration depuis mai 2014, M. Robert Parizeau, à l'approche de son 83^e anniversaire, a informé le comité de gouvernance et d'éthique de son intention de quitter le conseil d'administration à la fin de la prochaine assemblée annuelle. Il a demandé au comité de procéder au recrutement d'un nouveau président du conseil. L'annonce de cette nomination sera faite lors de l'assemblée annuelle.

7 administrateurs indépendants recommandés par le comité de gouvernance et d'éthique et approuvés par le conseil d'administration

CHRISTINE BEAUBIEN

M^{me} Beaubien est administratrice de sociétés et conseillère stratégique auprès de dirigeants d'entreprises. Elle est aussi un ange financier qui investit dans des entreprises innovantes à fort potentiel. Elle a occupé des postes de haut niveau dans différentes entreprises, telles que la SGF, Bombardier Capital, EDC, Desjardins. À titre de présidente, elle a dirigé les opérations de Versus, une société de logiciels et de services informatiques dont elle était copropriétaire. Elle est membre du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ depuis 2013.

MICHÈLE COLPRON

M^{me} Colpron est administratrice de sociétés depuis 2012 et détient les titres Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés et d'Administratrice de sociétés certifiée. Elle a occupé le poste de vice-présidente principale Gestion Financière à la Caisse de dépôt et placement du Québec et a notamment dirigé le secteur des opérations de la Caisse en tant que vice-présidente, Administration des investissements. Elle a aussi occupé le poste de chef des finances de la banque Merrill Lynch Bank et de la Standard Chartered Bank, toutes deux en Suisse. Elle est administratrice au Fonds de solidarité FTQ depuis 2012.

DENIS LABRÈCHE

M. Labrèche cumule plus de 30 années d'expérience en évaluation d'entreprises, en litiges financiers et en fusions et acquisitions d'entreprises présentes dans divers secteurs d'activités. Il a été associé chez Ernst & Young et agit à titre de témoin expert au tribunal dans de nombreuses causes. On lui a en outre confié de nombreux mandats liés au capital de risque. Il est expert en évaluation d'entreprises (EEE-1984) et comptable professionnel agréé. Il est membre du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ depuis 2013.

ROGER A. RENAUD

M. Renaud a été, jusqu'en mai 2018, chef mondial de l'exploitation chez Gestion d'actifs Manuvie où il avait auparavant été président, Canada. Il a développé une vaste expérience en tant que président de société de gestion de placements. Il a notamment été président d'Investissement Standard Life inc., premier vice-président, Régime d'épargne et de retraite collectif chez Standard Life du Canada et vice-président principal chez Investissements

Standard Life inc. Il est analyste financier agréé (CFA) et a, de plus, complété un programme de perfectionnement des cadres au Harvard Business School en plus d'un programme de perfectionnement des administrateurs à l'Université McGill.

JEAN-CLAUDE SCRAIRE

M. Scraire est conseiller indépendant en matière de développement stratégique. Il a, depuis 2002, œuvré auprès d'organisations et d'entreprises en Asie, en Europe et au Québec. Il a récemment agi comme président du conseil d'administration d'Investissement Québec. Auparavant, il a travaillé pendant 22 ans au sein de la Caisse de dépôt et placement du Québec, où il a été président du conseil d'administration et directeur général de 1995 à 2002. Il est membre du Barreau du Québec depuis 1970. Il siège sur le conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ depuis 2015.

CLAUDE SÉGUIN

M. Séguin a été jusqu'en mars 2018 conseiller spécial du Fondateur et président exécutif du conseil d'administration chez Groupe CGI inc. où il a aussi occupé le poste de vice-président principal, développement de l'entreprise et investissements stratégiques depuis 2003. Auparavant, il a été président de CDP Capital – Placements privés et premier vice-président, finances et chef de la direction financière de Télélobe inc. Il a occupé divers postes dans le secteur public tels que sous-ministre des Finances, sous-ministre adjoint des Finances, directeur de la planification et directeur adjoint des programmes sociaux du Conseil du trésor. Il siège sur les conseils d'administration de HEC Montréal, de la Fondation de Centraide du Grand Montréal, de la Fondation des 24 heures Tremblant et d'EXFO inc. Il siège sur le conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ depuis avril 2017.

PIERRE-AURICE VACHON

M. Vachon est un entrepreneur et une personnalité bien connue de la région de la Beauce où il est actif tant dans le milieu des affaires que socio-économique ainsi que dans le milieu politique. Il a, à tour de rôle, occupé les fonctions de chef d'entreprise, d'administrateur de sociétés, de préfet et de maire. Il s'intéresse aux affaires, à l'administration de sociétés et au développement économique. Il est membre du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ depuis 2005.

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS ISSUS DE L'APPEL DE CANDIDATURES

4 administrateurs à élire parmi les huit (8) suivants

LOUISE CHABOT

M^{me} Chabot a été présidente de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) de 2012 à 2018. Elle y a auparavant occupé les postes de troisième vice-présidente puis de première vice-présidente. Elle a été présidente-fondatrice de la première fédération d'infirmières et d'infirmiers affiliée à une centrale, soit l'Union québécoise des infirmières et infirmiers (UQII-CSQ). M^{me} Chabot possède un baccalauréat en sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). M^{me} Chabot est administratrice au Fonds de solidarité FTQ depuis 2013.

ANOUC COLLET

M^{me} Collet est adjointe exécutive au président national des TUAC Canada (Travailleuses et travailleurs unis de l'alimentation et du commerce) depuis mai 2016 et vice-présidente de la FTQ. Elle était auparavant directrice régionale et représentante nationale pour TUAC Canada ainsi que coordonnatrice du service juridique à la section locale 500 des TUAC. Détentrice d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal, elle est membre du Barreau du Québec et possède une maîtrise en relations industrielles. M^{me} Collet est administratrice au Fonds de solidarité FTQ depuis 2013.

PIERRE FORTIN*

M. Fortin est actuellement préretraité et effectue des mandats de consultation dans le domaine de l'import-export de produits agricoles et industriels. Il cumule plusieurs années d'expérience en ventes et marketing tout particulièrement sur les marchés internationaux (plus de 20 pays), notamment en tant que vice-président au développement international chez Semican International inc. et directeur des ventes et du marketing chez Royalmat inc. Il est bachelier en sciences de l'activité physique de l'Université du Québec à Chicoutimi depuis 1981.

KATERI LEFEBVRE

M^{me} Lefebvre est directrice exécutive au sein du Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau (SEPB-Québec) depuis août 2016, secrétaire-trésorière nationale du COPE-SEPB et vice-présidente de la FTQ. Auparavant, elle y a occupé le poste de directrice exécutive adjointe. Entre 1985 et 2014, elle a été conseillère syndicale pour ce même syndicat, ce qui lui a permis d'acquérir une vaste expérience dans la défense des droits des travailleurs. Elle a obtenu un baccalauréat en relations industrielles. M^{me} Lefebvre est administratrice au Fonds de solidarité FTQ depuis 2016.

GRAZIA MAION*

M^{me} Maion est vice-présidente au développement des affaires depuis 2016 auprès de Gestion Univalor. Elle y a également occupé plusieurs autres postes depuis 2012. Elle est co-fondatrice de la société BIOREPÈRES et a occupé le poste de conseillère principale aux investissements au Fonds de solidarité FTQ entre 2001 et 2007. M^{me} Maion est détentrice d'un baccalauréat en biochimie, d'une maîtrise et d'un doctorat en microbiologie-immunologie de l'Université Laval. Elle a également une maîtrise en gestion des affaires de l'Université du Québec à Montréal et est certifiée en gouvernance de sociétés.

STÉPHANE MORIN*

M. Morin est entrepreneur général chez Rénovations Stéphane Morin depuis 2012. En 2010 et 2011, il a travaillé au Collège d'Alma comme ouvrier certifié et comme charpentier menuisier chez Construction Méric. Il a occupé le poste de directeur de l'entretien technique et de la maintenance de bâtiments à l'Hôtel Four points de 2005 à 2010. De 1996 à 2008 il a également travaillé pour l'Hôtel Quality Suites Québec à l'entretien général. M. Morin a une formation de charpentier menuisier et a suivi quelques cours en gestion de projet.

PAULIN-ANTOINE NOLET*

M. Nolet est actuellement associé chez HP Multi-Services s.e.n.c, une société qui offre des services en aménagement extérieur et d'horticultures. Il est également enseignant à la Commission scolaire des Samares en histoire et en géographie. En 2006, il a complété un baccalauréat en sciences politiques, profil relations internationales à l'Université du Québec à Montréal, puis a obtenu, en 2008, un certificat en administration (services publics) de ce même établissement.

GUY RONDEAU*

M. Rondeau est directeur-développement des affaires chez Gastier M.P. inc. et Plan Group depuis 2015. Il a occupé des postes de directeur de projet et de directeur de division au sein de diverses entreprises, notamment Construction santé Montréal, Lambert Somec inc., CIMA +, Black and McDonald Ltée et Génivar inc. Étant membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, il a obtenu un baccalauréat en génie mécanique à l'École de technologie supérieure en 1998, puis deux maîtrises à l'Université du Québec à Montréal, la première en administration des affaires et la seconde en gestion de projet.

** Membre indépendant*

Pour plus d'informations sur les candidats soumis à l'élection, veuillez vous référer à la circulaire de la direction disponible sur le site Web fondsftq.com.

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA FTQ

DANIEL BOYER

Président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et premier vice-président du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ

SERGE CADIEUX

Secrétaire général de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et troisième vice-président du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ

DENIS BOLDUC

Président du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), Québec et vice-président FTQ

ALAIN CROTEAU

Directeur québécois du Syndicat des Métallos et vice-président FTQ

RENAUD GAGNÉ

Directeur québécois d'Unifor et vice-président FTQ

SYLVIE NELSON

Présidente du Syndicat québécois des employées et employés de service (SQEES), section locale 298 et vice-présidente FTQ

ADMINISTRATEUR NOMMÉ EN VERTU DE LA LOI CONSTITUANT LE FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ

GAÉTAN MORIN

Président et chef de la direction du Fonds de solidarité FTQ

TABLEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

Exercices financiers terminés les 31 mai

Nom et poste principal	Exercices	Salaire ⁽¹⁾ (\$)	Attributions fondées sur des actions ^{(2) (3)} (\$)	Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres (\$) Plans incitatifs annuels ⁽⁴⁾	Valeur du régime de retraite ⁽⁵⁾ (\$)	Autre rémunération ⁽⁶⁾ (\$)	Rémunération totale (\$)
Gaétan Morin ⁽⁷⁾ Président et chef de la direction	2018	697 768	16 436	s.o.	435 900	s.o.	1 150 104
	2017	673 245	2 500	s.o.	411 300	s.o.	1 087 045
	2016	647 597	2 500	s.o.	320 100	s.o.	970 197
Sylvain Paré Premier vice-président aux finances	2018	323 760	9 552	s.o.	206 800	s.o.	540 112
	2017	306 277	2 500	s.o.	190 200	s.o.	498 977
	2016	289 134	2 500	s.o.	121 800	s.o.	413 434
Normand Chouinard Premier vice-président à l'investissement	2018	335 400	9 552	s.o.	176 800	s.o.	521 752
	2017	315 030	2 500	s.o.	159 400	s.o.	476 930
	2016	302 300	2 500	s.o.	125 400	s.o.	430 200
Denis Leclerc Premier vice-président au développement du marché de l'épargne	2018	302 240	6 522	s.o.	172 800	s.o.	481 562
	2017	292 305	2 500	s.o.	158 800	s.o.	453 605
	2016	283 850	2 500	s.o.	171 300	s.o.	457 650
Normand Bélanger ⁽⁸⁾ Président-directeur général des Fonds immobilier de solidarité FTQ	2018	365 205	2 500	s.o.	116 866	s.o.	484 571
	2017	354 567	2 500	s.o.	113 461	s.o.	470 528
	2016	344 240	2 500	s.o.	110 157	s.o.	456 897

⁽¹⁾ Salaires de base réels versés au cours de chaque exercice financier présenté.

⁽²⁾ Les montants pour 2018 incluent la valeur des droits octroyés en vertu du régime d'octroi d'actions ainsi que la valeur des actions émises en vertu du régime d'achat d'actions.

⁽³⁾ Deux régimes sont inclus dans cette colonne, soit le régime d'octroi d'actions et le régime d'achat d'actions, décrit à la circulaire. Il n'existe pas de marché secondaire pour ces actions et aucun dividende n'est présentement versé aux détenteurs de celles-ci. L'octroi des droits en vertu du régime d'octroi d'actions ayant été confirmé le 28 juin 2018 avec prise d'effet le 1^{er} juin 2017, la valeur des droits a été établie en fonction de la valeur de l'action alors en vigueur, soit 39,32 \$ par action. L'émission des actions en vertu du régime d'achat d'actions effectuée au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2018 a été établie en fonction de la valeur de l'action alors en vigueur, soit 37,88 \$ par action. Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2018, environ 66 actions du Fonds de solidarité FTQ (72 actions en 2017 et 75 actions en 2016) ont été octroyées à chacun des hauts dirigeants. Pour avoir droit à cet avantage, tous les hauts dirigeants doivent contribuer une somme équivalente.

⁽⁴⁾ Il n'existe aucune rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres.

⁽⁵⁾ La valeur du régime de retraite correspond à la variation attribuable à des éléments rémunérateurs, tel que présentée dans le tableau suivant sur les ententes de retraite, et est établie avec l'hypothèse de retraite à 60 ans (ou un an plus tard pour ceux âgés de plus de 60 ans). Elle représente la valeur de constitution des prestations de retraite pour l'exercice. Depuis 2017, une évaluation actuarielle spécifique est effectuée pour ces hauts dirigeants.

⁽⁶⁾ Les avantages personnels accordés aux hauts dirigeants n'ont pas dépassé le moindre de 10 % de leur salaire ou de 50 000 \$.

⁽⁷⁾ Dans une volonté de ne pas faire augmenter de façon importante les coûts du régime pour services passés, il avait été décidé de démarrer un nouveau régime pour M. Morin au moment de sa nomination le 26 juin 2014 et, par ailleurs, de limiter les prestations annuelles payables au moment de sa retraite à 350 000 \$.

⁽⁸⁾ M. Bélanger est l'actionnaire unique d'une société agissant à titre de commandité de Fonds immobilier de solidarité FTQ II, s.e.c. et Fonds immobilier de solidarité FTQ – INFRA, s.e.c. et à titre de gestionnaire de Fonds immobilier de solidarité FTQ inc. Le montant total de 484 571 \$ (470 528 \$ en 2017 et 456 897 \$ en 2016) correspond au total des honoraires versés à cette société en contrepartie des services rendus par M. Bélanger. Ce montant inclut 116 866 \$ (113 461 \$ en 2017 et 110 157 \$ en 2016) versé à titre compensatoire, car M. Bélanger ne participe pas à un régime de retraite.

ENTENTES DE RETRAITE

Le tableau suivant indique les prestations de retraite annuelles globales payables aux termes du régime enregistré, du régime supplémentaire et des ententes individuelles (« le régime global ») à la fin de l'exercice et lors de la retraite à 65 ans, basées sur les modalités de retraite à prestations déterminées en vigueur au 31 mai 2018. Il indique également la valeur des prestations de retraite acquises entre le 1^{er} juin 2017 et le 31 mai 2018.

Nom	Années décomptées ⁽¹⁾	Prestations annuelles payables ⁽²⁾ (\$)		Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice ⁽³⁾ (\$)	Variation attribuable à des éléments rémunérateurs ⁽⁴⁾ (\$)	Variation attribuable à des éléments non rémunérateurs ⁽⁵⁾ (\$)	Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice ⁽⁶⁾ (\$)
		À la fin de l'exercice	À 65 ans				
Gaétan Morin Président et chef de la direction	14,417	261 600	350 000	4 776 000	435 900	211 300	5 423 200
Sylvain Paré Premier vice-président aux finances	15,768	120 900	211 200	2 214 400	206 800	97 800	2 519 000
Normand Chouinard Premier vice-président à l'investissement	20,454	144 600	174 100	2 558 900	176 800	109 300	2 845 000
Denis Leclerc Premier vice-président au développement du marché de l'épargne	32,717	211 300	215 500	3 796 000	172 800	151 100	4 119 900
Normand Bélanger⁽⁷⁾ Président-directeur général des Fonds immobilier de solidarité FTQ	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

⁽¹⁾ Nombre d'années décomptées dans le régime enregistré seulement. Le nombre d'années décomptées dans le régime de retraite global peut être différent.

⁽²⁾ Prestations payables du régime global selon le salaire final moyen calculé au 31 mai 2018 sans augmentation future et la rente maximale de l'année 2018 permise par la *Loi de l'impôt sur le revenu* n'est pas projetée.

⁽³⁾ L'obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice est calculée avec un taux d'actualisation de 3,50 % par année et l'hypothèse de mortalité utilisée est la table CPM2014, tenant compte d'un facteur d'ajustement selon la taille de la rente, projetée selon l'échelle de projection (CPM-B). L'hypothèse d'augmentation de la rente maximale est de 2,75 % par année au début de l'exercice. Les données utilisées sont celles au 31 décembre 2015, à l'exception des taux de salaires qui sont ceux applicables pour l'exercice.

⁽⁴⁾ Les éléments suivants sont inclus : constitution des prestations calculées au début de l'année, l'impact de la rémunération différente de celle utilisée dans le calcul de l'année dernière (différence dans l'obligation au titre des prestations constituées calculées avec des salaires estimés - taux de salaire selon la dernière base d'évaluation, projetés selon l'hypothèse d'augmentation salariale - et des salaires finaux) et l'impact des amendements aux régimes, si applicable.

⁽⁵⁾ Les éléments suivants sont inclus : modification des hypothèses actuarielles et l'expérience attribuable à des éléments non rémunérateurs.

⁽⁶⁾ L'obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice est calculée avec les mêmes hypothèses économiques et démographiques et les mêmes méthodes que celles utilisées pour les régimes de retraite lors de la divulgation comptable au 31 mai 2017 aux fins des états financiers du Fonds de solidarité FTQ. Les données utilisées sont celles au 31 décembre 2015, à l'exception des taux de salaire qui sont ceux applicables pour l'exercice.

⁽⁷⁾ M. Bélanger a cessé sa participation active aux régimes de retraite le 15 décembre 2013, soit à la fin de sa période de détachement et n'a aucun droit accumulé dans ces régimes.

Régime de retraite enregistré

Les hauts dirigeants nommés participent à un des régimes de retraite à prestations déterminées du Fonds de solidarité FTQ au même titre que tous les autres gestionnaires du Fonds de solidarité FTQ. Ce régime enregistré et la caisse de retraite sont administrés par un comité de retraite composé de sept personnes, dont trois nommées par l'employeur, deux nommées par les participants actifs, une nommée par les participants non actifs et un tiers externe nommé par l'employeur.

Régime de retraite supplémentaire

Le régime supplémentaire n'est pas capitalisé. Il reprend les mêmes prestations que le régime enregistré, mais permet d'éliminer l'effet des limites de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. De plus, il augmente la période minimale de versement de la rente viagère à la retraite du régime enregistré et du régime supplémentaire à 15 ans.

Attributions en vertu d'un régime incitatif

ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS

Le tableau suivant détaille les éléments du régime d'octroi d'actions compris dans la colonne « Attributions fondées sur des actions » du tableau sommaire de la rémunération des hauts dirigeants à la page 10.

Nom et poste principal	Date d'attribution	Attributions fondées sur des actions		
		Actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (nb)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis ⁽¹⁾ (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$)
Gaétan Morin Président et chef de la direction	1 ^{er} juin 2017	354,43	13 936	s.o.
Sylvain Paré Premier vice-président aux finances	1 ^{er} juin 2017	179,35	7 052	s.o.
Normand Chouinard Premier vice-président à l'investissement	1 ^{er} juin 2017	179,35	7 052	s.o.
Denis Leclerc Premier vice-président au développement du marché de l'épargne	1 ^{er} juin 2017	102,29	4 022	s.o.
Normand Bélanger⁽²⁾ Président-directeur général des Fonds immobilier de solidarité FTQ	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

⁽¹⁾ La valeur des attributions à base d'actions non acquises (c'est-à-dire les droits octroyés en vertu du régime d'octroi d'actions) à la fin de l'exercice est déterminée en multipliant le nombre de droits en cours le 31 mai 2018 par la valeur de l'action à cette date, soit 39,32\$.

⁽²⁾ M. Normand Bélanger ne participe actuellement pas au régime d'octroi d'actions.

Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice

Aucun droit octroyé depuis le 1^{er} juin 2017 n'a été acquis ni valeur gagnée en vertu d'un régime incitatif au cours de l'exercice financier terminé le 31 mai 2018.

Titres pouvant être émis en vertu de plans de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres

Catégorie de plan	Nombre d'actions à émettre lors de l'exercice des droits en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré des droits en circulation	Nombre d'actions restant à émettre en vertu de plans de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres
Plans de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres approuvés par les porteurs	S.O.	S.O.	S.O.
Plans de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres non approuvés par les porteurs ⁽¹⁾	815,42	S.O.	S.O.
Total	815,42	S.O.	S.O.

⁽¹⁾ Les actions à émettre le sont en vertu du régime d'octroi d'actions décrit à la section 7.4.2(c) de la circulaire. Aucun prix d'exercice n'est payable lors de l'exercice des droits en vertu du régime, et aucune réserve spécifique d'actions à émettre n'est prévue selon les termes du régime. Aucune approbation ou ratification des actionnaires n'était requise quant à l'adoption du régime par le conseil d'administration en vertu des lois applicables.

Rapport sur la rémunération des membres de la haute direction

Tous les membres de la direction font l'objet d'une évaluation annuelle conformément à un processus formel, basé sur des critères objectifs et standardisés. Le comité de ressources humaines est responsable de l'encadrement de cette démarche et accordera annuellement des hausses salariales en fonction des enveloppes budgétaires retenues et du résultat de l'évaluation de chacun.

Rémunération des administrateurs et membres de comités

Les administrateurs et membres de comités siégeant au conseil d'administration et autres instances du Fonds de solidarité FTQ ont droit à des jetons de présence d'une valeur de 1 500 \$ par présence physique ou vidéoconférence et 750 \$ par téléphone, et une somme forfaitaire annuelle de 5 000 \$ pour la première instance sur laquelle ils sont nommés et de 1 500 \$ pour chaque instance additionnelle. De plus, la personne assurant la présidence de tout comité reçoit une rémunération forfaitaire annuelle de 10 000 \$, à l'exception du comité d'évaluation et du comité d'investissement du secteur minier pour lesquels la personne assurant la présidence reçoit une somme forfaitaire annuelle de 5 000 \$.

Lorsqu'une rencontre est convoquée par voie téléphonique, les administrateurs ont droit à un jeton de présence de 750 \$ malgré qu'ils soient présents physiquement ou par vidéoconférence.

Le président du conseil d'administration reçoit une rémunération annuelle forfaitaire de 150 000 \$. Le président de la FTQ et le secrétaire général de la FTQ reçoivent une rémunération annuelle forfaitaire de 150 000 \$ chacun qui est versée directement à la FTQ. La rémunération des membres qui ne sont pas indépendants de la FTQ et de ses syndicats affiliés est versé directement à la FTQ.

La version intégrale de la politique de rémunération est disponible sur le site Web fondsftq.com dans la section *Mise en candidature*.

Les pratiques en matière de rémunération des membres du comité consultatif des Fonds locaux de solidarité FTQ prévoient que les membres ont droit à des jetons de présence d'une valeur de 1 500 \$ par présence physique et 750 \$ par téléphone. La rémunération des membres qui ne sont pas indépendants de la FTQ et de ses syndicats affiliés est versée directement à la FTQ.

Il est à noter que tous les administrateurs sont actionnaires du Fonds de solidarité FTQ et le coût de leurs actions n'a pas été défrayé par le Fonds de solidarité FTQ, sous réserve du président et chef de la direction dont le coût d'une partie de ses actions a été défrayé par le Fonds de solidarité FTQ.

Le tableau suivant présente le nombre total de réunion du conseil d'administration et de ses instances au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2018, faisant état de l'assiduité des administrateurs et du montant total des sommes gagnées.

Instances	Conseil d'administration	Comité exécutif	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité de ressources humaines	Comité de gestion des actifs financiers	Comité de gestion intégrée des risques	Comité d'audit	Comité d'évaluation
Nombre de réunions	13	4	5	8	5	5	5	3
Christine Beaubien	13/13	3/4	4/4	2/2			5/5	
Richard Belhumeur*	4/4							
Denis Bolduc*	9/13							
Daniel Boyer*(1)	11/13	4/4	5/5	8/8		3/5		
Serge Cadieux*(1)	11/13	3/4	5/5	7/8		5/5		
Louise Chabot*	10/13							
Anouk Collet*	11/13							
Michèle Colpron	13/13		5/5		5/5	5/5	5/5	
Alain Croteau*	11/13							
Renaud Gagné*	9/13							
Denis Labrèche	13/13					5/5	5/5	3/3
Kateri Lefebvre*	12/13							
Gaétan Morin (2)	13/13	3/4			5/5			
Sylvie Nelson*	8/9							
Yves Ouellet*	11/13							
Robert Parizeau (3)	13/13	4/4	5/5	8/8				
Magali Picard*	6/12							
Jean-Claude Scraire	13/13	4/4	5/5	4/4		5/5		
Claude Séguin	12/13		5/5	8/8	4/5	3/3	5/5	
Pierre-Maurice Vachon	13/13	4/4		8/8				

* Les administrateurs nommés par le Conseil général de la Fédération des travailleurs du Québec et la personne élue provenant de la CSQ ne reçoivent aucune rémunération personnelle pour siéger sur le conseil d'administration et les instances du Fonds de solidarité FTQ. L'équivalent de la rémunération qu'ils auraient normalement touchée est versée directement à la FTQ.

** Le total annuel inclut la rémunération versée à titre d'observateur sur un comité ainsi que celle pour avoir siégé sur un comité *ad hoc*.

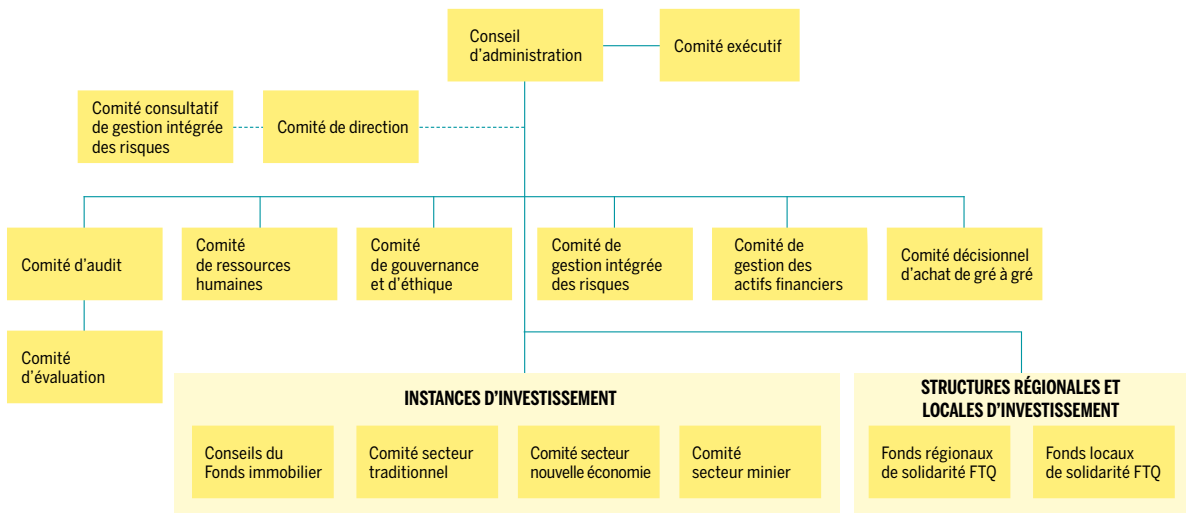
(1) Président de la FTQ et secrétaire général de la FTQ, rémunération forfaitaire annuelle de 150 000 \$ chacun, versée directement à la FTQ (présences aux instances et autres interventions).

(2) Rémunéré à titre de président et chef de la direction du Fonds de solidarité FTQ.

(3) Président du conseil d'administration, rémunération forfaitaire annuelle de 150 000 \$.

Réunion d'évaluation semestrielle des investissements	Comité d'investissement Secteur nouvelle économie	Comité d'investissement Secteur traditionnel	Comité d'investissement Secteur minier	Comités du Fonds immobilier	Comité consultatif des Fonds régionaux	Comité consultatif des Fonds locaux	Total		Total des sommes gagnées** (\$)
2	16	25	4	20	6	5	126		1 284 695
2/2	16/16	24/25					69/71	97 %	108 000
		9/10					13/14	93 %	17 636
							9/13	69 %	12 000
		18/25					49/60	82 %	150 000
		9/14		16/16	6/6		62/71	87 %	150 000
							10/13	77 %	19 250
	14/16						25/29	86 %	39 500
2/2		23/25					58/60	97 %	100 500
			4/4				15/17	88 %	26 000
				6/16			15/29	52 %	16 500
2/2		24/25		16/20			68/73	93 %	123 250
	3/5						15/18	83 %	26 750
							21/22	95 %	–
							8/9	89 %	14 973
							11/13	85 %	20 750
							30/30	100 %	150 000
	3/11						9/23	39 %	9 000
			4/4	18/20			53/55	96 %	103 142
	8/9						45/48	94 %	98 694
2/2		25/25	4/4		5/6	5/5	66/67	99 %	98 750

STRUCTURE DE GOUVERNANCE DU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ



Les instances relatives aux investissements du Fonds immobilier de solidarité FTQ sont considérées comme un comité d'investissement pour des fins opérationnelles. Par ailleurs, afin de concrétiser son engagement régional et local, le réseau d'investissement du Fonds de solidarité FTQ comprend les Fonds régionaux de solidarité FTQ ainsi que les Fonds locaux de solidarité FTQ de toutes les régions administratives du Québec.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ

au 14 juillet 2018

Le Fonds de solidarité FTQ est sous l'autorité d'un conseil d'administration qui supervise l'ensemble de ses activités. Ce conseil d'administration se compose des personnes suivantes :

1. **ROBERT PARIZEAU*** A, E, F
Administrateur de sociétés et
Président du conseil d'administration
du Fonds de solidarité FTQ
2. **DANIEL BOYER** A, E, F, G, H
Président de la Fédération des
travailleurs et travailleuses du
Québec (FTQ) et premier vice-
président du conseil d'administration
du Fonds de solidarité FTQ
3. **PIERRE-AURICE VACHON*** A, F, H, I, L, M
Administrateur de sociétés et
deuxième vice-président du conseil
d'administration du Fonds de
solidarité FTQ
4. **SERGE CADIEUX** A, E, F, G, H, K, L, M
Secrétaire général de la Fédération
des travailleurs et travailleuses du
Québec (FTQ) et troisième vice-
président du conseil d'administration
du Fonds de solidarité FTQ
5. **CHRISTINE BEAUBIEN*** A, B, F, H, J
Présidente du Groupe BSC et
administratrice de sociétés
6. **DENIS BOLDUC**
Président du Syndicat canadien de la
fonction publique (SCFP), Québec et
vice-président FTQ
7. **LOUISE CHABOT***
Anciennement, Présidente
de la Centrale des syndicats
du Québec (CSQ)
8. **ANOUK COLLET** J
Adjointe exécutive au président
national des Travailleurs et
travailleuses unis de l'alimentation
et du commerce (TUAC) et
vice-présidente FTQ
9. **MICHÈLE COLPRON*** B, C, E, G, H
Administratrice de sociétés
10. **ALAIN CROTEAU** I
Directeur québécois du Syndicat
des Métallos et vice-président FTQ
11. **RENAUD GAGNÉ** K
Directeur québécois d'Unifor et
vice-président FTQ
12. **DENIS LABRÈCHE*** B, D, G, H, K
Administrateur de sociétés
13. **KATERI LEFEBVRE** J
Directrice exécutive au sein du
Syndicat des employées et employés
professionnels-les et de bureau
(SEPB-Québec), secrétaire-trésorière
nationale du COPE-SEPB et
vice-présidente de la FTQ
14. **GAÉTAN MORIN** A, C, K
Président et chef de la direction du
Fonds de solidarité FTQ
15. **SYLVIE NELSON**
Présidente du Syndicat québécois
des employées et employés de
services (SQEES), section locale 298
et vice-présidente FTQ
16. **YVES OUELLET**
Directeur général de la
FTQ-Construction et premier
vice-président FTQ
17. **JEAN-CLAUDE SCRAIRE*** A, E, F, G, I, K
Administrateur de sociétés
18. **CLAUDE SÉGUIN*** B, C, E, F, G, J
Administrateur de sociétés

- * Membre indépendant
A Membre du comité exécutif
B Membre du comité d'audit
C Membre du comité de gestion des
actifs financiers
D Membre du comité d'évaluation
E Membre du comité de gouvernance et d'éthique
F Membre du comité de ressources humaines
G Membre du comité de gestion intégrée
des risques
H Membre du comité d'investissement –
Secteur traditionnel
I Membre du comité d'investissement –
Secteur minier
J Membre du comité d'investissement –
Secteur nouvelle économie
K Membre des conseils du Fonds immobilier
de solidarité FTQ
L Membre du comité consultatif des Fonds
régionaux de solidarité FTQ s.e.c.
M Membre du comité consultatif des
Fonds locaux de solidarité FTQ s.e.c.

ÉTATS FINANCIERS

Voici des extraits des états financiers audités au 31 mai 2018. Les états financiers audités complets sont disponibles sur le site Web fondsfqtq.com ou sur SEDAR au sedar.com.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le rapport d'activités et de développement durable sera également disponible à partir du 29 septembre 2018 sur le site Web fondsfqtq.com ou sur SEDAR au sedar.com. Le rapport d'activités et de développement durable sera déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, après la tenue de l'Assemblée. Les actionnaires qui en feront la demande pourront obtenir les documents par la poste en communiquant avec le Fonds de solidarité FTQ.

BILANS

(en millions de dollars canadiens, sauf l'actif net par action)

AUX 31 MAI	2018	2017
Actif		
Encaisse	25	37
Instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat	728	411
Débiteurs	495	213
Autres investissements	6 622	6 200
Investissements en capital de développement	8 271	7 476
Autres actifs	143	78
	16 284	14 415
Passif		
Billets	638	630
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	728	411
Créditeurs	418	151
Autres passifs	171	107
	1 955	1 299
Actif net	14 329	13 116
Actif net par action de catégorie A	40,73	37,88

Au nom du conseil d'administration,

(signé) « Robert Parizeau »
Robert Parizeau, administrateur

(signé) « Gaétan Morin »
Gaétan Morin, administrateur

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions de dollars canadiens, sauf le résultat net par action)

EXERCICES TERMINÉS LES 31 MAI	2018	2017
Produits		
Intérêts	167	158
Dividendes et distributions	281	239
Loyers, honoraires et autres	22	14
	470	411
Gains (pertes) sur investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement		
Réalisés	435	152
Non réalisés	328	728
Frais de transaction	(2)	(2)
	761	878
Intérêts sur billets	(25)	(20)
	1 206	1 269
Charges opérationnelles totales		
Corporatif	92	80
Investissements en capital de développement et autres investissements	42	38
Développement du marché de l'épargne et formation économique	59	54
	193	172
Résultat avant impôts	1 013	1 097
Impôts	12	16
Résultat net	1 001	1 081
Autre élément du résultat global qui ne sera pas reclassé au résultat net		
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies, déduction faite des impôts	5	4
Résultat global	1 006	1 085
Information supplémentaire		
Résultat net par action de catégorie A	2,87	3,17

TRANSMISSION DE DOCUMENTS D'INFORMATION CONTINUE

Bien que nous vous encourageons à consulter les documents du Fonds de solidarité FTQ ci-après énumérés sur notre site Web **fondsftq.com** ou encore sur le site Web de SEDAR **sedar.com**, il vous est possible de recevoir sans frais une copie (cochez les cases appropriées) :

- du prospectus simplifié, 35^e édition, et de tout autre document intégré par renvoi dans le prospectus simplifié qui n'est pas déjà mentionné ci-dessous ;
- de la notice annuelle 2018 et de tout autre document intégré par renvoi dans la notice annuelle qui n'est pas déjà mentionnée ci-dessous ;
- de la circulaire de direction 2018 ;
- du rapport annuel et de développement durable 2018, rendu public à compter du 30 septembre 2018, et du rapport financier* annuel au 31 mai 2018 ;
- du rapport financier* intermédiaire (pour le semestre se terminant le 30 novembre 2018) rendu public au plus tard le 28 février 2019.

* Le rapport financier comprend les états financiers audités ainsi que le rapport de gestion, le relevé audité des investissements en capital de développement (au coût), le relevé des autres investissements et le répertoire de la quote-part du Fonds de solidarité FTQ dans les investissements effectués par les fonds spécialisés (au coût).

Je désire recevoir une copie des documents indiqués ci-dessus

- par courrier électronique ou par la poste.

Nom

Prénom

Adresse

Ville

Province

Code postal

Numéro d'actionnaire personnel

Courrier électronique

Téléphone résidence

Téléphone travail

La carte-réponse peut être retournée par la poste à l'adresse suivante :

Fonds de solidarité FTQ
C.P. 1000, succursale Chabanel
Montréal (Québec)
H2N 0B5

MONTRÉAL

8717, rue Berri
Montréal (Québec)
H2M 2T9
514 383-FONDS (3663)

POINTE-CLAIRE

755, boulevard Saint-Jean
Pointe-Claire (Québec)
H9R 5M9
514 383-FONDS (3663)

QUÉBEC

5000, boulevard des Gradins
Bureau 320
Québec (Québec)
G2J 1N3
418 628-FONDS (3663)

Sans frais :

1 800 567-FONDS (3663)

Télécopieur :

Montréal : 514 383-2501
Sans frais : 1 888 383-2501

fondsftq.com

 **FONDS**
de solidarité FTQ



Ce document est imprimé sur du papier Rolland Enviro 100 % recyclé.